



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

**PREAVIS N° 03/2014**

**Optimisation des éco-points et des collectes des déchets**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

mardi 10 juin 2014

lundi 16 juin 2014

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

L'amélioration des points de collecte des déchets ou éco-point est un sujet que l'ancien comité du SIEL et les élus communaux discutaient déjà, puisqu'en 2003, cette problématique était à l'ordre du jour des séances du comité du SIEL.

Faisant suite à l'adoption du règlement communal sur la gestion des déchets en novembre 2012 ainsi qu'au préavis n° 16/2013 portant sur la modification de la taxe entreprise, adopté en septembre 2013, la Municipalité, conformément au planning qu'elle s'est fixé, souhaite entreprendre une optimisation des infrastructures actuelles de récolte des déchets.

## 2. Objectif du préavis

Suite à l'introduction de la taxe au sac en janvier 2013, la Municipalité souhaite offrir à ses habitants un réseau performant pour le tri des déchets, en créant des points de recyclage judicieusement répartis sur le territoire de la commune.

L'amélioration des éco-points permettra également aux citoyens de déposer leur sac taxé n'importe quel jour de la semaine. Actuellement, pour les citoyens qui n'ont pas la possibilité de stocker leur sac, il faut « coordonner » le remplissage du sac avec les jours de ramassage.

Les actuels points de collecte sont inesthétiques, vétustes et présentent souvent une relative propreté. La signalétique n'est pas performante et elle n'est pas du tout unifiée. Il est donc nécessaire d'améliorer l'image de ces points de collecte.

Sur le plan des transports, l'amélioration des éco-points permettra également d'optimiser la tournée des camions. Suite à l'introduction de la taxe au sac, la réduction du volume d'ordures ménagères est d'environ 46%. Dans ce cadre, la tournée de ramassage du jeudi n'est plus optimale car la capacité de chargement du camion n'est pas atteinte.

Le dernier objectif du préavis est la diminution du nombre de véhicules se rendant à la déchetterie. L'amélioration des éco-point permettra de soulager le fonctionnement de la déchetterie actuelle et ainsi éviter la création éventuelle d'une 2<sup>ème</sup> déchetterie communale.

### 3. Critères de dimensionnement

Afin d'optimiser la collecte des déchets, il a été nécessaire de mettre en évidence certains critères tels que :

- *la densité d'habitants*
- *la distance entre les habitants et les points de collecte des OM*
- *le volume des déchets*

### 4. Choix du système, planification des collectes

L'optimisation et l'intégration des éco-points sur la Commune sont rendues difficiles par la topographie et le manque de place disponible. En effet, il y a peu de surface pour implanter facilement des containers semi-enterrés. Ainsi, le système proposé est mixte, certains quartiers conservent un éco-point traditionnel (rafaïchi) équipé de containers de 800 litres alors que d'autres seront équipés de containers semi-enterrés d'une capacité variant entre 3'000 litres et 5'000 litres.

L'utilisation des containers semi-enterrés apporte plusieurs avantages, ils permettent notamment :

- une optimisation des coûts de transports ; en effet, le camion circule à plein entre la Commune et l'usine d'incinération ;
- une plus grande capacité de stockage ;
- un accès permanent des containers, il n'y a plus la contrainte de sortir le sac ou le container un jour fixe, tôt le matin ;
- la diminution du bruit, lorsque des sacs ou des bouteilles sont introduites dans le container semi-enterré, le bruit est étouffé et reste confiné à l'intérieur du container contrairement aux containers de 800 litres en métal qui résonnent lors du remplissage et lorsque le couvercle claque ;
- un meilleur système de fermeture et température contrôlée donc moins d'odeur ;
- un effet de tassement des déchets.

### 5. Développement durable

Eviter ou diminuer la production de déchets permet d'une part, de limiter la consommation des ressources et, d'autre part, de minimiser les charges et les risques sur l'environnement au moment de leur élimination.

Les collectes séparées servent à valoriser les déchets qui peuvent l'être et à débarrasser les déchets urbains (OM) de composants non incinérables ou toxiques. Le taux de récupération illustre la part des déchets collectés séparément en vue d'un

recyclage (verre, papier, PET, etc.). Pour les déchets collectés par les communes (326'016 tonnes en 2005), ce taux a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années pour passer de 29% en 1994 à 41% en 2005. Le résultat obtenu dépasse nettement les objectifs du plan cantonal de gestion des déchets de 1993, qui visait un taux de recyclage de 30% pour 2010.

Le présent préavis rentre donc dans le cadre fixé par le Canton en permettant aux citoyens une meilleure infrastructure pour le tri de déchets.

Le potentiel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par le recyclage de certaines matières est très important. Il est donc tout à fait judicieux de recommander aux habitants de recycler leurs déchets, même si cela nécessite un trajet en voiture.

Par exemple, le recyclage de 3 kg de papier permet d'économiser 1,8 kg de CO<sub>2</sub> lors de la fabrication de papier-recyclé. Cette quantité est l'équivalent de la production de CO<sub>2</sub> par une voiture qui parcourrait environ 9,5 km.

#### 6. Coût, financement et planification du projet

L'annexe 1 résume les coûts d'investissement par éco-point comprenant la fourniture du matériel et les frais de génie civil nécessaire à leurs installations. Les prix présentés sont nets et HT. Le tableau décrit l'ensemble des quelques 53 emplacements actuels et projetés. L'état actuel des équipements est en noir, et les nouveaux équipements en rouge.

L'annexe 1 ne comprend pas les actuels éco-points tels que la place de la Gare à Cully ainsi que les Champs-de-l'Essert qui seront équipés lorsque les plans d'aménagement ou travaux seront terminés. Les infrastructures actuelles restent donc en place pour l'instant.

L'implantation des éco-points sur les parcelles communales a été privilégiée. Cependant, 11 sites sont situés sur des parcelles non communales, mais sur des biens-fonds appartenant aux CFF et au Canton ainsi qu'à des privés. Il est donc nécessaire d'obtenir leur collaboration pour l'aménagement des points de récolte mais également de régulariser la situation sur le plan foncier. Une fois les négociations terminées, les emplacements pourront être définitivement implantés et le processus de mise à l'enquête pourra démarrer.

*Résumé des coûts :*

Fourniture et pose de containers semi-enterrés	CHF	510'588.00
Frais de mise à l'enquête	CHF	13'680.00
Inscriptions de servitudes	CHF	1'100.00
Frais de signalétique	CHF	9'000.00
Divers et imprévus	CHF	10'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>544'368.00</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>545'000.00</b>

*Planification du projet :*

- 19 mai 2014                      approbation du préavis par la Municipalité
- 30 juin 2014                     approbation du préavis par le Conseil Communal
- septembre 2014                mise à l'enquête
- octobre 2014                    levée des oppositions
- hiver 2014/2015                début des installations
- mi 2015                            fin des installations.

*Sorties des liquidités :*

- 1/3 décembre 2014
- 1/3 mars 2015
- 1/3 août 2015

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 03/2014 de la Municipalité du 19 mai 2014;  
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 545'000.00 pour l'amélioration des éco-points ;**
- 2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 3. d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 27'250.00 par année, chapitre 450, la 1<sup>ère</sup> fois au budget 2016.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2014

Annexes au présent préavis :

annexe 1 tableau de répartition des éco-points et coûts

annexe 2 récapitulatif des tonnages

Délégué de la Municipalité : M. Patrick Chollet, municipal